

Règlement particulier

LA PLUME DU FLORIVAL

Article 1 :

Tout participant doit être en règle avec la FFBaD ou leur Fédération Nationale notamment pour tout ce que concernent la licence et le contrôle médical. Toute participation au tournoi implique l'adhésion au présent règlement. L'âge minimal d'un joueur pouvant participer doit être en adéquation avec le règlement FFBaD (né en 2007 ou avant) et ce joueur devrait être en possession lors de l'inscription, des autorisations requises.

Article 2 :

Le tournoi se déroulera le 22 et 23 février 2020 selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD. Ces éléments du règlement particulier rappellent ou complètent le RGC.

Numéros d'autorisation du tournoi : En cours

Date de limite d'inscription : 08 Février 2020.

Date de prise en compte des points CPPH : 08 Février 2020

Date du tirage au sort : 14 Février 2020.

Article 3 :

Le juge-arbitre principal de la compétition est Mr Jean-François Dalle. Les décisions du juge arbitre sont sans appel.

Article 4 :

Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points du règlement.

Les joueurs et coaches devront respecter les codes de conduites qui ont été édités par la FFBAD.

Article 5 :

Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives sont à envoyer à la Ligue du Grand Est de Badminton, 13 Rue Jean Moulin 54510 Tomblaine, par tout moyen prouvant la date de réception.

Article 6 :

Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains.

Article 7 :

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés, classés dans les séries **R, D, P, NC**:

Les tableaux sont réalisés au CPPH et répartis en séries en favorisant les tableaux en poules de 3 regroupant un nombre de joueurs permettant à chacun de faire un nombre de matchs agréable, tout en évitant, dans la mesure du possible, de réunir plus de 3 classements au sein d'un même tableau. La taille des tableaux sera limitée afin de respecter le nombre maximum de matchs par jour (8) par joueur. Le nombre de matchs est limité à 140 le samedi et 80 le dimanche. Dans le cas où le nombre d'inscrits ferait dépasser le nombre de matchs autorisés, l'organisation se réserve le droit à limiter le nombre d'inscrits en prenant en compte la date d'inscription.

Article 8 :

Samedi: SH et SD jusqu'au 1/4 inclus le matin puis DH et DD jusqu'au finale.

Dimanche: mixte et les 1/2 et finales du simple.

Article 9 :

Un joueur pourra jouer dans 2 séries/divisions différentes.

Article 10 :

Les organisateurs en accord avec le Juge-arbitre principal, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, les divisions, le mode d'élimination, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Article 11 :

Le nombre de tableaux par joueur est limité à deux. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux. Les droits d'engagement sont de 16 euros pour un tableau et de 20 euros pour deux tableaux.

Une majoration de 2euros, par inscription, sera demandée si le paiement est effectué le jour même de la compétition.

En cas de joueurs inscrits au choix, les paires formées le seront avec prévalence du meilleur classement de la paire.

Article 12 :

En cas de forfait d'un participant ou d'une paire, le joueur ou la paire pourra être remplacé par les premiers joueurs inscrits sur la liste d'attente. Le cas échéant un joueur pourrait participer à trois tableaux pour le bon déroulement du tournoi et ce en accord avec le joueur, le J.A. et l'organisation.

Egalement en cas de forfait, l'organisateur se réserve le droit de rembourser ou non les frais d'inscriptions lorsque celui a été annoncé après le tirage au sort.

Article 13 :

Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'inscriptions mal remplies seront supportés par le club en cause. Les joueurs doivent utiliser la feuille d'inscription mis à disposition par les organisateurs.

Article 14 :

Les horaires diffusés avant la compétition le sont à titre indicatif.

Tout joueur doit être présent dans la salle quarante minutes avant son premier match. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler au Juge-arbitre et à la table de marque.

Article 15 :

Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge-arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.

Article 16 :

Les volants en plumes seront utilisés dans toutes les catégories, à charge égale entre les joueurs.

Pour tous les tableaux, les volants seront fournis pour les finales. Le volant officiel (RSL n°3) sera en vente dans la salle.

Article 17 :

Tout joueur s'engage à assumer les fonctions de juge de ligne sur demande du Juge-arbitre.

Article 18 :

Les matches sont auto-arbitrés, sauf les ½ finales et finales dans la mesure du possible. Mais certains matches pourront être arbitrés sur autorisation du Juge-arbitre.

Article 19 :

Le temps de prise de contact avec le terrain est de 3 minutes à partir de l'appel du match. Le temps minimum de repos entre les matches est de 20 minutes. Les matches se joueront en 2 sets gagnants de 21 points.

Les joueurs sont tenus de retirer une feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

Article 20 :

Tout volant touchant une quelconque des parties de la structure sera compté "let" au service et "faute" en cours de jeu.

Article 21 :

Tout joueur devra pointer dès son arrivée dans la salle chaque jour de compétition.

Article 22 :

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.

Article 23 :

Le coaching permanent n'est pas autorisé. Il sera autorisé uniquement pendant les arrêts de jeu à 11 et entre les sets.

Article 24 :

Seuls auront accès au terrain de jeu : les joueurs disputant un match, leurs entraîneurs ou coaches pendant les périodes autorisées, les organisateurs, les arbitres, les juges de lignes, les juges-arbitres, et le staff médical sur autorisation du JA. L'accès du plateau sportif se fera uniquement avec des chaussures de salle non-marquantes et propres. Egaleme nt tous les participants s'engagent à respecter le règlement propre à chaque salle.

Article 25 :

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre. Les participants veilleront à ne pas laisser d'effets personnels dans les vestiaires ou dans les véhicules.

Le comité d'organisation compte sur la régularité et la bonne humeur de tous pour que ce tournoi se déroule dans une bonne ambiance et dans des salles propres. Il vous est demandé en particulier de NE PAS FUMER dans les salles, de ne pas y apporter de récipients en verre et surtout d'utiliser les poubelles à tri sélectif mises à votre disposition.

Article 26 :

L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne utilisant des produits sur cette liste à des fins médicales devra être en mesure de présenter une ordonnance au J.A.